

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 octobre 2012

TARIFICATION PROGRESSIVE DE L'ÉNERGIE - (N° 199)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 496

présenté par

M. Brottes, rapporteur au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE PREMIER

À la seconde phrase de l'alinéa 17, substituer aux mots :

« compte visé »,

les mots :

« fonds mentionné ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.